

**HAREL** Jérémy

# **DIU SANTE, SOCIETE ET MIGRATION**

SESSION 2015/2016

**Le travail social et son rapport à la religion ou comment accompagner un public  
exilé à la limite du trouble psychique?**

**SAMDARA-ORSPERE**

# SOMMAIRE

INTRODUCTION.....P.01

I PRESENTATION DE MON INSTITUTION.....P.03

A) L'historique.....P.03

B) Les missions.....P.04

C) Présentation du public accueilli.....P.05

D) Cadre législatif.....P.06

1) Le référentiel de l'Orée AJD.....P.06

2) L'agrément.....P.07

3) La loi du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.....P.07

4) Les textes régissant le secret professionnel et l'obligation de réserve.....P.09

II LE TRAVAIL SOCIAL ET SON RAPPORT A LA RELIGION:LA LAICITE..P.09

A) Le travail social et son rapport a la religion.....P.09

B) La loi de séparation des églises et de l'état, la laïcité, un cadre légal du travail social.....P.11

III LA PRATIQUE RELIGIEUSE, A L'OREE DU TROUBLE PSYCHIQUE.....P.13

A) « Allah m'a dit ».....P.13

B) « Je ne suis pas Charlie ».....P.16

C) Analyse de la situation.....P.18

IV CARACTERISTIQUES MIGRATOIRES, INCIDENCES SOCIALES ET PSYCHIQUES DE L'EXIL.....P.21

A) Caractéristiques de l'exil.....P.22

1) L'ambivalence des départs.....P.22

2) Le public exilé accueilli à l'accueil de jour.....P.23

B) Répercussions sociales et psychiques de l'exil.....P.25

V PISTES DE TRAVAIL.....P.27

A) Favoriser le lien entre l'utilisateur et des représentants religieux.....P.27

B) Groupe de réflexion et dynamique institutionnelle.....P.28

C) La formation.....P.29

D) Développer un partenariat de soin avec le médico-social.....P.29

CONCLUSION.....P.31

BIBLIOGRAPHIE

## INTRODUCTION

J'exerce en qualité d'éducateur spécialisé au sein d'un accueil de jour et d'un hébergement d'urgence. Ce service s'adresse à des adultes isolés ou des familles âgés de 18 à moins de 25 ans en situation de précarité et d'exclusion sociale.

Inscrits dans des problématiques de ruptures familiales, ou en fin de prise en charge avec le conseil général ou d'établissements spécialisés mon rôle est d'écouter leur demande, de les reconnaître dans leurs identités et leurs difficultés, de les réinscrire vers l'insertion, le droit commun ou le soin.

Aussi, j'accueille un public migrant originaire de ou hors de l'Europe, d'Afrique, du Maghreb et du Moyen-Orient pour la majorité.

Quelque soit leur origine et les raisons de leur migration, je constate une certaine pudeur dans leur récit de vie, ou peut-être une lassitude ou de la méfiance à évoquer de nouveau leur trajectoire. Peut-on parler de stress ou d'angoisse à évoquer de nouveau leur histoire qui pour la plupart est traumatisante?

Dans le cadre de mon suivi social et de l'hébergement d'urgence, j'ai pu constater chez certains, des fragilités psychiques d'ordre dépressives, de comportement ou de propos incohérents qui m'ont amené dans mon cheminement avec eux à parler de soins (par exemple d'un suivi avec un infirmier clinicien, un psychologue ou un psychiatre). Dans ma posture actuelle (avant de faire le DIU), je m'appuie seulement sur les dispositifs ou tout du moins sur une logique à l'occidentale sans aller au delà de mes représentations et je reviendrai dessus un peu plus loin.

Les jeunes adultes sont généralement peu enclin à la psychiatrie mais ce qui m'a marqué, notamment avec un jeune que je nommerai Adel, dont j'illustrerai la situation en plusieurs séquences pour étayer ma réflexion, c'est le refuge dans la religion ou tout du moins l'utilisation de la religion ou de rites pour expliquer, se soigner ou apaiser la crise.

C'est mon impuissance et mon ignorance devant ce phénomène qui me pousse à élaborer ce mémoire. De plus je me suis senti mal à l'aise devant la question de la religion à aborder dans les entretiens, ne sachant pas quelle était ma marge d'intervention dans le respect de la laïcité et le cadre de mon travail. Ne pas prendre en compte la religion ou la culture et les rites de ce public revient à les ignorer dans leur intégrité et à ne pas les reconnaître dans leur globalité.

Ma problématique est celle-ci:

## *Le travail social et son rapport à la religion ou comment accompagner un public exilé à la limite du trouble psychique et de la religion?*

L'immigration actuelle n'a plus les mêmes caractéristiques des années 60/70. Elle est la résultante de plusieurs facteurs. Elle a muté. Elle est bien souvent sous contrainte, traumatisante et trop souvent déshumanisante. Cependant, la personne qui fuie son pays pour diverses raisons, apporte avec lui dans le pays hôte, sa culture, sa religion, sa médecine...et mérite qu'on s'y attarde. Ici, je tiens à préciser que toutes les migrations ne sont pas forcément sous contrainte ou traumatisante. Pour certains, des projets migratoires sont élaborés et pensés au préalable du départ.

Dans un premier temps, après avoir décrit mon institution, je tenterai de questionner ma pratique au cœur du travail social dans la prise en compte de la culture, de la religion et de ses contraintes influencées par un ensemble de facteurs tels que le règlement de fonctionnement, l'histoire de l'institution...mais aussi par mes représentations personnelles.

Ensuite, en deuxième partie et en lien avec le premier chapitre, je prendrai le temps de définir la laïcité qui conditionne le cadre de mon travail en prenant en compte son évolution. C'est à dire comment est-elle traduite ou galvaudée par les médias et certaines postures politiques.

Dans un troisième temps, pour illustrer ma problématique à partir du terrain, je vais exposer une situation avec Adel qui s'est déroulée en plusieurs étapes. Je l'ai accompagné dans le cadre de l'accueil de jour et de l'hébergement d'urgence. Il a manifesté à un moment donné des signes de troubles psychiques et se réfugiait dans la religion. Afin d'avoir des éléments de compréhension sur la nature des difficultés de ce jeune, je m'attarderai sur les caractéristiques de ce public et des migrations actuelles ainsi que sur les incidences sociales et psychiques de l'exil.

Et en dernière partie, pour clôturer ce mémoire et le rendre plus complet, j'essaierai de dégager des pistes de travail afin de répondre au mieux aux difficultés du public migrant en situation de détresse sociale et psychique avec son bagage culturel et religieux.

Dans le chapitre qui va suivre, je vais vous présenter mon institution, son histoire et ses lois.

## I PRESENTATION DE MON INSTITUTION

Il me semble important de faire un détour sur la présentation de mon institution et de ses missions pour mieux appréhender ma problématique. L'Orée AJD est une structure atypique, peut-être unique en France de par ses missions mais surtout sa philosophie.

### A) Historique

L'Orée AJD dépend de la fondation AJD (les amis du jeudi dimanche). Issue de l'organisation de camps de vacances pour enfants et adolescents dans les années 40, l'association AJD a été créée officiellement en 1964 par le père jésuite Maurice GOUNON et elle est reconnue d'utilité public en 1979. L'association AJD est devenue la fondation AJD Maurice GOUNON en juillet 2006.

Selon la volonté de son fondateur qui, dès l'origine avait choisi d'œuvrer en faveur des plus démunis, la fondation veille encore aujourd'hui à n'exclure personne et à offrir des conditions d'accueil et d'éducation respectueuses de chacun. Malgré un élargissement des missions et des structures d'accueil (maisons d'enfants, CHRS, SAMIE, FJT...) la fondation poursuit l'œuvre de Maurice GOUNON en organisant encore des vacances et des chantiers éducatifs en faveur d'enfants et adolescents en difficultés, ceci dans un but de socialisation, d'éducation, de prévention et de soutien aux familles.

L'Orée AJD est issue de la fusion entre deux associations, le secours catholique et AJD.

En 1977, le secours catholique a créé un accueil d'urgence pour des jeunes de 18 à 25 ans appelé « le Sillon » implanté rue de la Bombarde dans le cinquième arrondissement à Lyon, financé sur des fonds propres.

Sa principale mission était l'accueil d'urgence de jeunes en errance confrontés à de multiples problèmes.

Le sillon a commencé à débloquer quelques nuitées d'hôtels pour répondre à un besoin d'hébergement de plus en plus présent.

En 1985, les AJD ont ouvert un CHRS<sup>1</sup> urgence créé grâce à la subvention PCP (plan contre la précarité) et les fonds propres de l'association.

Compte tenu de la complémentarité de leurs objectifs, pendant 10 ans, une articulation s'est construite entre le Sillon et l'Orée. En 1994, le secours catholique se désengage de sa mission

---

1 CHRS : Centre d'Hébergement de Réinsertion Sociale

d'accueil. L'association AJD prend en charge les deux structures pour n'en faire qu'une: Prend alors naissance le CHRS l'Orée « accueil et hébergement d'urgence ». En septembre 2007, l'Orée AJD a obtenu l'agrément et la reconnaissance de son activité devenant ainsi: « CHRS Orée-accueil de jour ». L'accueil de jour devient donc officiellement la porte d'entrée à l'hébergement d'urgence et l'accès à un accompagnement social. Il est la porte d'entrée de l'insertion. L'accueil de jour permet à des jeunes, même loin de l'insertion, de petit à petit cheminer et de sortir de la crise, s'éloigner de l'errance au moins pendant un temps<sup>2</sup>.

## B) Les missions

L'accueil propose divers services, un accompagnement social, domiciliation, douche, vestiaire, colis alimentaire...L'hébergement n'est pas une fin en soi, il reste pour l'équipe un outil éducatif.

Actuellement, la structure possède 63 places d'hébergement d'urgence pour une durée d'hébergement de 63 nuitées.

Le rôle du travailleur social est d'essayer de tisser un projet avec le jeune, de le placer acteur de ses choix tout en s'appuyant sur un réseau associatif pour l'épauler dans ses démarches et l'accompagner dans la globalité. La mission pour laquelle nous sommes mandatés est l'accompagnement vers l'insertion, terme vaste puisque l'accompagnement vers le droit commun, l'hébergement, maintenir un lien social etc, est pour moi de l'insertion.

Les différents services sont proposés à des jeunes de 18 à moins de 25 ans. Ils sont pensés comme un soutien dans leur parcours mais aussi et surtout comme outils éducatifs. Le jeune public que nous accueillons et accompagnons, à la particularité pour certains, d'être inscrit dans un parcours d'errance, d'expérimenter le cadre auprès de notre service, de ne pas adhérer, de partir, se confronter au vide, pour pouvoir mieux revenir plus tard.

L'accueil est un savoir être, pouvoir recevoir un jeune en entretien, qui n'a pas forcément de demande mais juste besoin d'être reconnu, identifié. Être apaisé parce que reconnu comme une personne vivante, qui existe. J'aime utilisé le terme de balise, à tout moment le jeune peut revenir à l'Orée, retrouver un cadre connu et reconnu, revoir son référent...J'ai retrouvé ce terme de « balise » dans l'article de François CHOBEAUX<sup>3</sup>, paru dans « les cahiers de Rhizome »<sup>4</sup>. Je cite:

*« Accompagner ces jeunes en errance nécessite également de travailler dans la non demande...les*

---

2 Eléments tirés du projet d'établissement 2010

3 François CHOBEAUX, est travailleur social et sociologue au Céméa

4 Les cahiers de rhizome paru en mai 2016 n°59 page 26 « vingt cinq ans de jeunes en errance active. Ou en est-on? »

*professionnels étant alors réduits à se positionner comme balises, comme repères, en pouvant très peu agir sur les dynamiques personnelles d'exclusion ».*

Pouvoir accueillir sans pour autant être dans du faire, de l'opérateur, dans le chiffrage est un travail d'engagement, de communication et de stratégie auprès des financeurs. Le risque est d'être pris dans l'engrenage de la formalisation, dans une uniformisation des pratiques, de coller dans un fonctionnement d'une administration et accompagner vers l'insertion sans prendre en compte l'humain et son histoire. C'est un travail de titans, effectué par des fourmis qui résistent à l'ère de la rentabilité. Mais jusqu'à quand?

Nous découvrirons ensemble un peu plus loin que nous accueillons un public plus large avec des problématiques diverses. Concernant le public exilé qui nous intéresse, je l'aborde plus spécifiquement au chapitre IV.

### C) Présentation du public accueilli

L'accueil de jour est une porte d'entrée au « tout venant » âgés de 18 à moins de 25 ans. L'accompagnement peut s'adresser à des femmes et hommes seuls, familles, familles monoparentales et couple.

Le jeune peut être reçu par un travailleur social mais il doit s'inscrire au préalable pour avoir un entretien. Pour bénéficier des services de l'accueil de jour, il doit pouvoir justifier de son identité même si dans la pratique après un entretien, toute personne peut bénéficier des services proposés. Cependant, pour l'hébergement, le jeune doit être détenteur au minimum d'une autorisation de travailler (récépissé de demande de titre de séjour avec autorisation de travailler suffit). Dans le cadre de l'entretien individuel une évaluation de la situation est faite par le travailleur social et qui envisage un accompagnement (ou pas s'il n'est pas dans l'urgence) avec le jeune.

Les jeunes qui s'adressent à l'Orée font principalement une demande d'hébergement, mais ils peuvent aussi venir pour se renseigner ou juste être reconnu (comme écrit plus haut).

Tous les jeunes qui viennent solliciter un soutien à l'Orée AJD possèdent des parcours de vie différents mais ont tous en commun le fait d'être en rupture, en particulier, familiale.

A cela s'ajoute les ruptures d'hébergement ou de fin de prise en charge du conseil général, du milieu hospitalier spécialisé, sortie du milieu carcéral, rupture scolaire ou professionnelle...

Je repère que ces ruptures, récentes ou anciennes parfois répétées favorisent une désaffiliation<sup>5</sup> et

---

5 Désaffiliation : processus décrit par le sociologue Robert Castel qui correspond à la dissociation du lien social en raison de l'absence de travail et de lien social

bien souvent une souffrance psychique. Les relations sociales se fragilisent favorisant une perte d'ancrage social, affectif, un éloignement du milieu professionnel, des systèmes de soin et plus généralement des dispositifs du droit commun.

Souvent en perte de repères dans l'espace et le temps, les jeunes que nous accueillons, ont peu de représentations du système sociétal et de comment s'y inscrire. Inscrits dans des fonctionnements de survie, de système « D », au jour le jour, ils rencontrent des difficultés pour envisager un lendemain et se projeter.

Aussi, certains jeunes souffrent de pathologies psychiatriques et ont besoin d'un suivi de soins adaptés. Parfois sortants d'hôpitaux spécialisés, il est fréquent qu'ils essayent de fuir le soin ou sont dans le déni de leurs difficultés.

Peu importe les difficultés et les demandes, un temps d'appriovoisement est nécessaire pour qu'un lien puisse s'installer. Il est rare que l'on héberge le jour même et le temps d'attente (estimé entre 2 à 10 jours) permet qu'une relation s'installe et que le jeune sente qu'il y a du possible. Comme le disait le renard au petit prince « S'appriovoisier, c'est créer du lien ».<sup>6</sup>

## D) Cadre législatif

Toutes les institutions qui accueillent et accompagnent du public en difficultés sont soumises à un cadre légal qui encadre les missions et les droits des usagers. Faire l'impasse sur les textes de lois serait maladroit tant ils ont de l'influence sur les conditions d'accompagnement des personnes et la posture professionnelle des travailleurs sociaux.

### 1) Le référentiel de l'Orée AJD

Les CHRS sont des structures sociales au sens de l'article 15 de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale. Leur mission est définie par l'article 345-1 du code de l'action sociale et des familles:

« Bénéficient sur leur demande, de l'aide sociale pour être accueillies dans les CHRS, les personnes et les familles qui connaissent de grandes difficultés, notamment économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion en vue de les aider à accéder ou à retrouver une autonomie personnelle et sociale ».

La loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions met notamment l'accent, dans le



champ des CHRS et de leur environnement sur:

- la coordination territoriale (notamment le dispositif de veille sociale)
- la reconnaissance des différents outils qui concourent à l'accueil, à l'hébergement, à l'insertion sociale et professionnelle des personnes en grande difficultés
- la concertation en vue d'assurer le respect du droit à une vie familiale
- l'égal accès de tous à la citoyenneté, à l'expression et à la participation

## 2) L'agrément

Les conditions de fonctionnement et de financement des CHRS sont précisées par le décret n° 2001-576 du 3 juillet 2001. A ce titre, l'établissement dispose d'une autorisation de fonctionnement et d'une habilitation délivrées par l'état, à recevoir des personnes admises au titre de l'aide sociale. L'Orée AJD a pour but d'être un centre d'accueil et d'hébergement « relais » avec une durée d'hébergement pour un séjour de 9 semaines. L'accompagnement social peut continuer sur l'accueil même si le séjour est terminé. Pour être en accord avec la loi Molle qui demande que l'hébergement soit pérenne un statut expérimental a été signé en 2016 avec l'état pour que la mission d'urgence puisse continuer. Ainsi l'Orée joue un rôle de plate-forme d'orientation, de veille sociale, d'accueil et d'hébergement. L'Orée est inscrit dans le schéma départemental de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion du Rhône qui vise à:

- répondre aux besoins fondamentaux des personnes en matière d'hébergement
- inscrire la personne dans un parcours d'insertion
- garantir l'accès des personnes les plus exclues aux droits fondamentaux

## 3) La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

L'essentiel des obligations légales et réglementaires applicables aux institutions sociales sont contenues dans la loi n°2002-2 du janvier 2002.

Cette loi rappelle que ce n'est pas à la personne de s'adapter à l'institution mais à cette dernière d'adapter son fonctionnement pour offrir à la personne les services qu'elle est en droit d'attendre (en lien avec ses besoins) et que l'institution se doit de dispenser.

Cette loi permet de situer l'action des institutions dans une approche citoyenne de rendu compte de l'utilisation des fonds publics.

Elle prévoit l'association formalisée des personnes à leur projet, l'établissement d'un règlement de

fonctionnement, d'un contrat de séjour et la mise en place d'instance participative et représentative des usagers. Elle stipule l'obligation d'une prise en charge individuelle, du libre choix de prestations, de la confidentialité, d'accéder aux documents relatifs à l'accompagnement, au droit à la pratique religieuse...

La loi rappelle aussi l'obligation du respect des droits fondamentaux des personnes, assurer aux usagers le respect de leur dignité, de leur intégrité, de leur vie privée, de leur intimité et de leur sécurité.

– *la dignité :*

Elle renvoie à l'humanité et aux relations. Manière de s'adresser à la personne, souci du regard porté sur l'usager, ne pas porter de jugement de valeurs...

Elle renvoie aussi au souci de donner à chacun une égale importance et bienveillance. Le respect de la dignité nécessite de partir de la parole de la personne et non pas d'un projet a priori.

– *L'intégrité :*

Cette notion renvoie à la prise en compte de l'identité de la personne (interdiction d'utiliser des surnoms ou quolibets) mais aussi au respect de sa culture et de sa religion dès lors qu'elles ne sont pas contraires aux valeurs de la république. L'intégrité c'est aussi prendre en compte les difficultés de la personne sans la réduire à ses troubles et mettre en valeur ses qualités et compétence.

– *L'autonomie :*

L'âge des jeunes accompagnés se situe entre 18 et moins de 25 ans. Ce jeune âge renvoie à une autonomie juridique récente. L'accès à l'autonomie est en lien avec la capacité à prendre des décisions et à faire des choix argumentés, à assumer la conséquence de ses actes, à (essayer) gérer ses dépendances et ses affects.

– *La vie privée :*

Elle donne la possibilité pour le jeune d'avoir des relations privées que les professionnels se doivent de respecter. Il s'agit de veiller à respecter les espaces et de ce qui appartient à la personne. Cependant, un travailleur social peut naturellement intervenir dans les espaces privés pour des raisons de sécurité ou éducatives. Le travailleur social peut avoir comme mission aussi d'apprendre au jeune le respect de sa propre vie privée et des espaces d'autrui.

– *L'intimité :*

Elle renvoie à ce qui est propre à chacun : sa sexualité, son affectivité, son imaginaire, son rapport au corps, à sa pudeur...Là aussi le travailleur social doit respecter l'intimité de la personne mais il peut être amené à apprendre au jeune à construire son intimité et à la préserver.

– *La sécurité :*

Elle recouvre la sécurité physique et psychique, c'est à dire le sentiment de sécurité. Pour la sécurité physique, cela passe par des conditions matérielles d'accueil, le respect des règles, la vigilance de chacun..

La sécurité psychique passe par la capacité de l'équipe à fournir un cadre rassurant et stable, à identifier les conséquences possibles de la cohabitation. Elle passe par l'identification des demandes et des réactions de chacun pour adapter la prise en charge aux besoins des jeunes.

La sécurité, c'est assurer la discrétion des hébergements, ne pas communiquer d'information sur les conditions de résidence, les lieux.

4) Les textes régissant le secret professionnel et l'obligation de réserve

La circulaire interministérielle du 21 juin 1996, les textes rappellent que tous les professionnels sont soumis à des règles tant dans les échanges internes qu'externes et qu'ils doivent protéger les éléments de la vie des usagers dont les professionnels ont connaissance de par leur activité.

Cette circulaire rappelle aussi que si le parlement a refusé de consacrer la notion de secret partagé, il est possible de communiquer à un autre intervenant partenaire des informations utiles à l'accompagnement de l'utilisateur. Seuls les assistant(e)s sociaux (ales), que la personne soit mineure ou majeure, sont soumis au secret professionnel mais ont tout même la possibilité de transmettre des informations utiles aux partenaires identifiés.

Dans le chapitre suivant, je vais parler des incidences et des contraintes d'une loi en particulier, sur ma pratique professionnelle et revenir sur mon institution à travers la question de la laïcité qui organise les institutions françaises.

## II) LE TRAVAIL SOCIAL ET SON RAPPORT A LA RELIGION : LA LAICITE

### A) Le travail social et son rapport à la religion

Le cadre de mon travail est conditionné par des lois évoquées ci-dessus et aussi et surtout par la laïcité, qui est intimement liée à mon sujet de mémoire. Ce terme est tellement galvaudé qu'il me semble important de remettre à jour le sens qu'en a donné l'état français lors de l'adoption de la loi de séparation des églises et de l'Etat de 1905. Il est important de rappeler et nous le verrons plus loin que la laïcité assure la garantie du libre exercice des cultes et affirme la neutralité de l'état et de ses représentants en matière religieuse et non pas aux citoyens (sauf trouble à l'ordre public).

La structure dans laquelle je travaille met pour l'instant à distance ces questions de religion ou plutôt sur son accessibilité et sa pratique en s'appuyant sur la laïcité et le caractère privé de la religion, ce qui ne règle rien. En effet, mettre à distance ce qui pose problème ne fait qu'alimenter les rancœurs et les sentiments de ne pas être pris en compte. Cela peut faire émerger les dérives...

Il est écrit dans le règlement intérieur de mon établissement en date du 05/12/2013 à l'article 11 paragraphes -NEUTRALITE- que:

*« L'association est reconnue d'utilité publique. Son fonctionnement est financé en quasi-totalité par des fonds publics, et elle est soumise au contrôle des autorités publiques de tutelle...Elle exerce sa mission dans le respect des dispositions du code de l'action sociale et des familles et de la charte des droits et des libertés de la personne accueillie, qui garantissent l'exercice des droits et des libertés individuels à toute personne prise en charge en vertu notamment du principe de non-discrimination et du droit à la pratique religieuse. L'association ne condamne aucune croyance, qu'elle soit culturelle, religieuse ou politique et ne prend parti pour aucune. Afin de permettre l'accueil de tous, dans le respect des différences, les personnels en contact, directement ou indirectement, avec les personnes accueillies veilleront, dans le cadre de leurs fonctions, à ne pas manifester leurs opinions ou croyances, notamment par la tenue de paroles, le port de signes ostentatoires ou encore l'exercice de pratiques quelconques».*

Le terme du paragraphe du règlement intérieur nommé « neutralité » me gêne dans la mesure où il me renvoie à une notion de spectateur, de regarder sans se prononcer ni s'investir, ce qui va à l'encontre de ma mission. Salarié d'une association reconnue d'utilité publique et financée en partie par l'Etat, je suis sous les mêmes contraintes que la fonction publique sur la question de la religion et de la neutralité.

Je suis pris à la fois par cette demande institutionnelle et mon désir de pouvoir échanger librement avec les usagers de leurs pratiques, de leurs us et coutumes, de ce qu'ils ressentent...Nous le verrons

plus loin dans la troisième partie, avec Adel, jeune homme originaire d'Algérie, pratiquant musulman, avec en fond d'écran un exil douloureux. Il a fallu que j'adapte et assouplisse ma posture professionnelle pour être en relation avec lui. Cela m'a mis à défaut dans un premier temps, mais avec le recul c'était la seule porte d'entrée: parler de moi en tant qu'individu (et donc n'étant plus l'institution) et non pas en tant que travailleur social, mettant à mal toute neutralité mais (qui m'est?) nécessaire.

Je retiendrai les propos d'Alain Seksig<sup>7</sup> lorsqu'il écrit que:

*« Les services publics et en premier lieu les écoles (et donc les institutions et les associations), doivent prendre en compte les questions religieuses, les questions relatives aux croyances des personnels comme des usagers. Mais prendre en compte ne signifie pas prendre en charge... »*

Ces propos ont le mérite d'apporter une certaine posture professionnelle.

Mon institution a pris conscience qu'il est nécessaire qu'un groupe de travail se mette en place rapidement afin d'apporter des réponses cohérentes à la fois aux salarié.e.s mais aussi au public accueilli sur la question des religions. Cette prise de conscience est d'autant plus importante qu'historiquement l'association est le fruit de l'engagement humain d'un père jésuite et que pendant de longues années le fonctionnement de l'association était sous une influence religieuse comme beaucoup d'autres d'ailleurs. Peu à peu, elle a su se débarrasser de cette image à connotation religieuse même s'il reste certains stigmates.

Dans mon travail de recherche, j'ai pu constater qu'en fonction des associations ou des structures dépendant de ces associations, les interprétations de la laïcité diffèrent ainsi que les pratiques (viande halal, ramadan, fête religieuse...). Les travailleurs sociaux arrivent à garder un libre arbitre et une capacité d'adaptation selon les publics et les structures. Cependant, je me pose la question suivante: sur quoi se fondent-elles pour trouver un consensus, sur les pratiques communes à adopter, sans être dans l'arbitraire? Au-delà des représentations de chacun, il y a je pense toujours cette crainte d'être à la fois trop souple et d'être dépassé, de ne plus rien contrôler ou à l'inverse d'être trop rigide et que le cadre soit contourné.

La loi sur la laïcité peut apporter des leviers pour structurer un cadre de travail et nécessite que l'on s'y intéresse. Elle s'est construite dans l'histoire et elle est régulièrement questionnée par certaines postures idéologiques ou galvaudée à des fins de manipulation de l'opinion publique. Les polémiques sur le burkini en sont des illustrations. Nos représentations sont soumises à ces différentes influences.

---

7 Alain Seksig est en charge de la mission de la laïcité au Haut Conseil à l'Intégration (HCI). Propos recueilli dans – Les cahiers dynamiques n°54 « Les jeunes, le religieux et la laïcité » édition Erès mars 2012

B) La loi de séparation des églises et de l'état de 1905, la laïcité, un cadre légal du travailleur social.

La laïcité : qui appartient au peuple<sup>8</sup>. Caractère de ce qui est laïque.

Laïque: Qui n'est ni ecclésiastique ni religieux.

La laïcité assure par la loi la garantie du libre exercice des cultes et affirme la neutralité de l'état en matière religieuse. La conséquence dans ma pratique professionnelle, est l'obligation de neutralité en matière de croyance religieuse. Nous verrons un peu plus loin dans la troisième partie du mémoire, qu'il n'est pas si évident de rester neutre et qu'une gymnastique fine est nécessaire dans certains suivi pour parler de la religion sans porter un jugement ou amener l'utilisateur vers une réflexion sur sa pratique spirituelle. Au delà de la loi de 1905, l'article 11 de la charte des droits et libertés de la personne accueillie dans les établissements sociaux et médico-sociaux proclame la liberté de culte pour les usagers :

*« Les conditions de la pratique religieuse, y compris la visite de représentants des différentes confessions, doivent être facilitées »<sup>9</sup>.*

La loi de 1905 sur la laïcité a pour but de libérer la société de la tutelle des églises et notamment de l'église catholique. Elle est l'aboutissement d'un long processus qui a commencé à la révolution française. « *La république assure la liberté de conscience*<sup>10</sup> ». Cette loi s'applique au service public mais aussi à ses représentants.

Dans l'air du temps, le mot laïcité est souvent utilisé à tort (ou intentionnellement à tort ?) comme pour ne pas traiter les questions de la religion ou pour les stigmatiser, par certaines postures politiques et relayées par certains médias. Tout récemment, la polémique sur le burkini est assez parlante. Certaines communes votent des arrêtés communaux pour l'interdiction du port du burkini sur les lieux publics, interprétant la loi à leurs convenances ou abusivement, par peur de prosélytisme ou atteinte à la tranquillité publique. Les religions et ses signes font elles peur au point de galvauder la traduction de la laïcité (loi 2004 sur les signes religieux)? La France est un pays riche de cultures diverses mais reste influencée par son héritage socioculturel et religieux, la religion catholique. Même si l'on est dans un pays laïc, la religion catholique reste la plus légitime pour l'opinion public par rapport aux autres religions. A contrario, je repère, que la religion musulmane est souvent stigmatisée peut-être en lien avec les événements récents des attentats mais si nous faisons un détour historique, l'islam a toujours été opposé a la chrétienté (ou vis et versa) et

---

<sup>8</sup> Définition en latin tirée du dictionnaire le Larousse édition 1959

<sup>9</sup> La loi 2002-2 du 02 janvier 2002 qui rénove l'action médico-sociale définit les droits des usagers accueillis dans les structures médico-sociales. La charte des droits et des libertés complète la loi 2002-02 par l'arrêté du 08 septembre 2003

<sup>10</sup> Loi de séparation de l'état et des églises de 1905 art.1

cela depuis le moyen-âge (depuis les croisades au moyen-âge). La religion musulmane souffre d'une image traditionnelle archaïque, sexiste, anti-démocratique...L'attention des médias se focalise sur cet extrémisme.

La loi du 15 mars 2004 sur l'interdiction de porter des signes et tenues ostentatoires à l'école (en lien avec l'histoire du port du voile à l'école en 1989) a voulu mettre un terme, pour faire court, à toutes revendications religieuses par peur de prosélytisme mais aussi pour mettre à distance certaines religions au sein des écoles et des institutions. A ce jour, nous pouvons constater que le débat n'est pas clos puisque des tensions se cristallisent sur les questions alimentaires religieuses, les fêtes...Ce court état des lieux de la laïcité permet de mesurer les enjeux pour les institutions (et donc les travailleurs sociaux) mais aussi pour les usagers. On peut deviner la complexité d'aborder sereinement la question de la culture et de la religion avec un public empreint d'un parcours d'exil, bien souvent en situation d'exclusion et marqué de traumatismes et donc de fait suspicieux au regard de l'opinion public et de l'état.

Pour clôturer cette partie, je reprends les propos de Saïda HOUAFI<sup>11</sup> je cite :

*« Comment un professionnel peut il tenir une posture d'éducation ayant pour finalité d'inscrire un sujet dans la cité, s'il n'est pas en mesure de prendre conscience de lui même et de son propre rapport au monde? ».*

Après cet éclairage sur la laïcité, sur les enjeux et les contraintes qu'elle posent dans les institutions, je vais développer une situation à partir de mon expérience de terrain qui vient nourrir ma problématique. La partie qui va suivre va mettre en évidence mon isolement dans ma pratique professionnelle sur la question de la religion. Nous mesurerons ensemble ma réticence au début pour rentrer dans le débat, pris par mes incertitudes sur les interprétations de la laïcité, bercé par une histoire institutionnelle chrétienne et le cadre législatif.

Je vais tenter de décrire la situation avec Adel dans le cadre d'entretien individuel qui se déroule en plusieurs temps et j'essaierai de retranscrire au plus près ce qu'il s'y ai joué et de ne pas déformer les éléments biographiques (éléments écrits dans son dossier d'accompagnements).

### III LA PRATIQUE RELIGIEUSE, A L'OREE DU TROUBLE PSYCHIQUE

A) « Allah m'a dit... »

---

11 **Saïda HOUAFI**, les cahiers dynamiques n°54, revue professionnelle de la protection judiciaire de la jeunesse, mars 2012, Les jeunes, le religieux et la laïcité, « Un enjeu républicain page 57 Édition Erés

J'ai accompagné la première fois Adel dans le cadre de l'hébergement d'urgence et de son accompagnement social de décembre 2013 à février 2014. Adel était un jeune homme âgés de 23 ans à ce moment là. Il est originaire d'un petit village au sud de l'Algérie et possède la double nationalité par filiation (Française et Algérienne). Lorsqu'il s'est présenté pour la première fois sur l'accueil, il venait d'arriver en France quelques mois auparavant et avait comme projet de faire une formation pour apprendre la langue Française. Son frère l'a hébergé quelques semaines mais le logement était trop petit pour que cela soit tenable sur la durée. Adel devait se trouver une autre solution. D'un français approximatif, il a su verbaliser sa situation et sa détresse. Accompagné par une mission locale et devant les délais d'attente pour intégrer une formation, Adel réalisait dans quelle réalité il était inscrit. Pas d'emploi, pas d'hébergement et une intégration au sein de la société Française qui était loin d'être acquise. Je décrypte à travers nos échanges, qu'Adel est dans les traces de son grand frère qui, arrivé quelques années auparavant, a tenté sa chance en France et a trouvé un emploi, un logement autonome et a fondé une famille. J'ai perçu lors de l'accompagnement, une anxiété importante chez Adel lorsque j'essayais de mettre des mots sur sa situation, sur la fin de l'hébergement et de son projet très fragile. C'est un peu comme ça que j'ai appris, au détour d'une phrase, que c'est sa famille qui l'a envoyé en France, en charge d'une mission peu organisée et peut être trop lourde pour Adel. Mandaté...Je l'ai mis en relation avec INTERFACE SDF pour qu'il trouve un espace de parole et d'écoute mais il n'a pas adhéré à cette proposition. Il s'est juste présenté une fois à un rendez-vous mais n'a pas donné suite. Je ne sus pas la raison dans l'immédiat.

Adel finira son hébergement très inquiet et sans solution. J'ai appris quelques temps après qu'il a su rebondir chez des connaissances puis, une orientation en CHRS avec le SIAO<sup>12</sup> du Rhône lui a été proposée.

Lorsque je le vois de nouveau sur l'accueil un matin de novembre 2014, je suis un peu surpris. Seul dans un coin, encapuchonné dans son manteau d'hiver, Adel faisait prostré.

Je le reçois dans mon bureau et nous faisons le point sur sa situation, sur la raison de sa venue. Il m'informe qu'il a été contacté par un CHRS mais n'a trouvé l'énergie de s'y présenter. Au lieu de ça, il est rentré en Algérie chez ses parents. C'est à ce moment-là qu'il m'informe avoir vu un médecin (de type généraliste me semble-t-il) en Algérie et qu'il prend depuis, un traitement médicamenteux pour une dépression. Je note qu'Adel a des plaques rouges sur le visage. Au fil de notre conversation, je comprends qu'il traverse une période compliquée et s'en remet une fois de plus à mon accompagnement. Alors que je suis soucieux de savoir comment il se sent actuellement, si son traitement l'apaise et l'étaye dans son quotidien, Adel me répond qu'il va l'arrêter (je n'ai pas



gardé la forme initiale des dialogues et mis en forme pour que cela reste lisible au regard du français approximatif d'Adel):

« Je vais arrêter mon traitement, en lisant la notice de la boîte de médicaments, les effets secondaires correspondent à l'état dans lequel je suis...dépressif! »

Je ne m'attends pas à cette réaction, et j'essaie de lui expliquer que chaque médicament peut avoir en effet des effets secondaires mais que le médecin lui a prescrit ce traitement parce qu'il avait déjà des signes de dépression, et non l'inverse. Adel maintient son positionnement puis me dit :

Adel: « Tu sais Jérémy, je prie cinq fois par jour, je vais à la mosquée tous les vendredis et Allah me parle! »

J'avoue que je suis surpris de cette réponse, pris au dépourvu je lui demande maladroitement:

Moi: « Allah vous parle? Comment cela est il possible?

Adel: « lorsque je prie il me dit ce que je dois faire. J'entends sa voix, me parle et Allah me dit d'arrêter de prendre mes médicaments, que cela me brouille l'esprit et m'empêche d'être complètement dévoué à lui (Allah).

Un peu abasourdi par les propos d'Adel, je me raccroche à mes repères de professionnel et lui dit:

Moi: « Peut-être que le traitement que vous prenez est mal adapté et qu'il serait intéressant d'aller voir un autre médecin, un psychiatre par exemple! Aussi, en attendant d'avoir un rendez-vous avec un médecin psychiatre je peux vous remettre en lien avec INTERFACE SDF<sup>13</sup>. D'ailleurs comment se fait-il que vous n'avez pas *accroché* avec eux? ».

Avec le recul, il me semble que je souhaite faire diversion en ramenant le jeune du côté du soin, sujet que je maîtrise beaucoup mieux que la religion qui me met en difficulté par ma non connaissance du sujet.

Adel: « Non, je ne peux pas désobéir à Allah. S'il juge que je ne suis pas à cent pour cent avec lui à cause des médicaments, je dois lui obéir. En plus, je ne veux pas voir un psychiatre ou un psychologue, c'est pour les fous, je ne suis pas fou. Et je ne veux pas voir l'infirmière d'INTERFACE parce qu'elle ne connaît pas l'islam... »

Moi (en essayant de trouver des mots simples et accessibles): « les psychiatres ou les psychologues ne vous traitent pas comme un fou, ils permettent de remettre de l'ordre dans la tête pour aller mieux même si parfois cela fait vivre des choses difficiles. Par contre, je ne comprends pas la nécessité de connaître l'islam pour échanger avec vous. Je connais pas l'islam et cela ne m'empêche pas de vous accompagner et que vous adhérez ».

Adel: « Ce n'est pas pareil avec vous, je vous connais »

---

13 INTERFACE SDF:équipe mobile de liaison psychiatrie précarité qui dépend du centre hospitalier de Saint Jean Dieu

Moi: « Je ne vais pas vous forcer la main, ce n'est pas le but et sans intérêt, mais je vous invite à réfléchir à cette conversation et cette proposition de soin ».

Je n'ai pas eu la présence d'esprit de lui dire d'en parler à son dieu, mais encore une fois, je crois que je mets dans l'échange la question de la religion à distance. L'entretien s'est terminé sur sa redemande d'hébergement et sur des questions administratives.

Adel est donc hébergé par l'Orée pour la seconde fois de décembre 2014 à février 2015. Pris par des obligations administratives et d'accès au droit commun, je n'ai pas pu ré-aborder la question du soin ou en tout cas ma tentative fut bloquée par une fin de non recevoir de la part d'Adel. Il a tout demême arrêté son traitement et je l'ai vu progressivement entrer dans un mal être avec des signes de prostration. De mon côté, toujours frileux sur la question de la religion, je ne suis pas revenu sur la question d'Allah, jusqu'aux événements du 13 janvier 2015, date de la tuerie à « Charlie hebdo ».

#### B) « Je ne suis pas Charlie... »

A la suite des attentats du 13 janvier 2015 contre le journal « Charlie hebdo », avec mes collègues, pour manifester notre soutien et notre colère, avons affichés dans l'accueil des affiches « je suis Charlie » traduit dans une vingtaine de langues étrangères. Réactions maladroites ou provocatrices, en tout cas c'est une démarche de soutien et pour faire réagir les jeunes, susciter un mouvement. Cette manifestation de soutien (et de mécontentement aussi), s'est improvisée en équipe mais sans avoir pris le temps d'échanger pour anticiper les réactions. L'ambiance est pesante.

J'ai rendez-vous avec Adel le lundi 18 janvier dans le cadre de son accompagnement. Il rentre dans mon bureau et me dit sans détour:

Adel: « Je ne suis pas Charlie! J'ai vu les affiches que vous avez mises sur les murs et je ne suis pas Charlie. Par contre, je ne suis pas d'accord avec les actes des terroristes qui tuent au nom d'Allah, ce ne sont pas des musulmans mais des fous, des bandits et en plus ils mettent à mal les musulmans et l'islam, mais je ne suis pas Charlie ».

Moi: « En effet, ce sont des actes de barbarie mais pourquoi vous n'êtes pas Charlie si vous ne cautionnez leurs actes? »

Adel: «Je ne peux pas soutenir des gens qui insultent « Mahomet » gratuitement juste pour vendre des journaux et gagner de l'argent. Mais aussi, ils insultent le pape, les hommes politiques...Personne n'a le droit d'insulter les religions et de se moquer gratuitement. Et vous qu'en pensez vous? Vous êtes croyants? Vous réagissez comment quand ils se moquent de votre dieu? ».

Après un temps de réflexion désespérément court et une prise de mesure sur la tournure que prend l'échange, je sens qu'il faut que je me « mouille » et que je sorte de ma posture de travailleur social,

réduire la distance.

Moi: « je ne suis pas censé vous répondre mais je vais quand même le faire, je n'ai pas de dieu, je crois en l'homme, en la famille, les amis et même si parfois je suis déçu je n'ai pas besoin d'un dieu ou de croire en une entité supérieure pour m'épanouir... ».

Je sens qu'Adel est déstabilisé.

Adel: « Ce n'est pas possible que vous n'avez pas de dieu, comment faites-vous pour faire des projets, à qui vous adressez vous quand vous n'avez pas de réponse »

Moi: « justement, c'est ce que je vous dis, je m'adresse à mon entourage et parfois je n'ai pas de réponse mais je vis avec cette frustration et puis un jour la réponse se présente d'elle-même. Des fois c'est le parcours d'une vie. Je suis autonome et responsable de ma pensée et de mes actes ».

D'ailleurs, si je peux me permettre je ne vous vois pas dans vos choix actuels. « Il est où Adel ? ».

Ma crainte est qu'il me mette dans la catégorie des « mécréants » ceux qui n'ont pas de dieu, qui blasphème et que le dialogue s'arrête mais Adel maintient l'échange.

Adel: « Je ne comprends pas que vous n'avez pas de dieu. Vous verrez vous allez le voir un jour, vous n'avez pas encore ouvert les yeux, dieu est plante, animal, homme...Il est partout ».

Je profite de cette brèche pour revenir sur les voix qu'il entend, celle d'Allah.

Moi: « je souhaite revenir sur vos conversations avec dieu. Peut-être que les actes des hommes qui s'en sont pris à Charlie hebdo étaient dictés par dieu? Qu'en pensez-vous? Peut-être que chaque fidèle à une mission qu'il lui est destinée? »

Je sais qu'à ce moment je marche sur « des œufs » et que l'échange peut vite se figer.

Adel: « Dieu est bon il ne peut en aucun cas donner ce genre d'ordre ».

Moi (en provocation): « Pourtant il vous a dit d'arrêter de prendre votre traitement alors que vous en avez besoin ».

Adel: Grand silence

Moi: « j'essaie de comprendre Adel, mais personne n'a de garantie que les voix que vous entendez est bien celle d'Allah ou en tout cas sur sa réelle volonté »

Je me sens à ce moment-là dans une situation surréaliste, flottante avec Adel, lui me parlant que son dieu lui parle et qui définit ses actes, et moi de mon côté essayant de le ramener vers du réel, dans la réalité.

Adel: « Qui voulez-vous que ce soit d'autre. Lorsque je prie j'entends des voix qui dictent ma conduite. Vous verrez lorsque vous rencontrerez dieu, il vous parlera. »

Moi : « Peut-être que c'est tout simplement votre imagination? »

A travers cette question, j'essaie par étape d'amener Adel vers une prise de conscience qu'il n'est pas forcément *normal* d'entendre des voix, et qu'il n'a aucune garantie que c'est bien Allah qui lui parle.

Adel: « Je sais que c'est Allah qui me parle, il m'apaise, m'écoute et donne des réponses à mes questions et mes doutes. Vous, vous ne faites que m'embrouiller l'esprit, ça se voit que vous n'êtes pas croyant. C'est plus la peine d'en parler, mon dieu est bon il prend soin de moi. »

Moi: « Adel, je n'essaie pas de vous convaincre que votre dieu n'existe pas, je suis juste inquiet qu'il vous demande de ne plus prendre votre traitement. De plus, les gens qui entendent des voix ont besoin d'être aidés, la preuve, regardez les terroristes, ils traduisent ce qu'ils entendent par des actes abominables. Peut-être parce qu'il n'y a eu personne pour les aider et les mettre face à la réalité? ».

Adel ne répond pas et je comprends que la discussion est terminée.

L'accompagnement d'Adel s'arrêtera ce jour ou en tout cas le lien s'est rompu à ce moment-là. Quelques jours plus tard, il quittera l'hébergement pour repartir en Algérie. Je n'ai plus jamais eu de ses nouvelles.

### C) Analyse de la situation

Dans cette situation, on peut voir deux visions de vie, deux postures, qui s'opposent et qui tentent malgré tout de cohabiter autour d'une conversation. L'une prise dans une sphère spirituelle et totale, l'autre athée (la mienne) délimitée par un cadre de travail qui me demande d'être neutre (règlement de fonctionnement) mais aussi par un cadre laïc.

Je perçois mon tâtonnement à rentrer dans la sphère d'Adel et cela peut s'expliquer par plusieurs raisons. De ma place de travailleur social, au regard des éléments donnés par Adel, je fais vite, peut-être à tort, le raccourci d'une pathologie, à travers les voix qu'entend Adel. Mon évaluation s'est appuyée aussi sur le diagnostic du médecin en Algérie d'une dépression.

La question qui se pose est la suivante:

Étais-je pris à ce moment-là dans une traduction inadaptée de la laïcité, influencé peut-être par un inconscient collectif qui induit des interprétations de la laïcité faussées (alimentée par des interprétations anxigènes de certains médias, politiques...). Le fait que j'envisage la religion du côté de la vie privée n'induit-il pas une mise à distance de la religion dans le cadre de l'accompagnement social? A cela s'ajoute ma non-croyance à une divinité religieuse. Confusion entre laïcité et athéisme?

Dans cette situation et avant une prise de recul, je me retrouve un peu dans l'article écrit par Philippe HUGUELET dans la revue rhizome parue en novembre 2014<sup>14</sup>, dans cette ambivalence et les

---

14 RHIZOME-bulletin national santé mentale et précarité n°54 « A la frontière du psychisme, la spiritualité ? » page 3  
« psychiatrie et religion: par-delà les préjugés » Philippe HUGUELET professeur et psychiatre

tiraillements décrits par les professionnels interrogés. Je cite :

« *La plupart du temps, la difficulté des soignants en santé mentale à considérer la religion avec sérénité était frappante. Pour certains, il s'agissait forcément d'un champ extérieur à leur travail, pour d'autres une source supposée de problèmes pour les patients* ». Mais il écrit aussi :

« *Notre place est juste de déterminer avec le sujet ce que sa vision et ses engagements signifient pour lui par rapport à tel ou tel sujet* ».

Ma maladresse et mon ignorance mais aussi mon isolement sur la thématique des religions ne m'ont pas permis tout de suite d'aller du côté de la spiritualité mais plutôt de façon réductrice d'aller vers la question du soin, sujet que je côtoie au quotidien dans mon cadre professionnel (même si certains signes chez Adel laissent présager une affection de sa santé mentale et une pratique religieuse l'aliénant dans sa capacité à faire des choix en tant que sujet). Ce qui me frappe dans la posture d'Adel, c'est cette apparence de non sujet, de déresponsabilisation, en s'en remettant totalement et sans discernement (de mon regard) à son dieu.

Je comprends par-là, l'avantage d'avoir des réponses rapide et tout faite à travers la religion, permettant de ne pas être frustré, de lutter contre le vide. Bienfait qui peut satisfaire un public jeune en attente de réponse rapide, dans le tout tout de suite, dans la toute-puissance.

Malek CHEBEL, dans son ouvrage « *Le sujet et l'islam*<sup>15</sup> », apporte certaines réponses sur la question du sujet dans l'islam. Il pointe la distance qui sépare l'occident, animé par le capitalisme et l'individuation et l'islam plutôt communautaire, qui se recroqueville sur son passé. « *...histoire mouvementée, islam renaissant toujours de ses cendres...un individu traqué par une modernité exigeante, mais qui pour ne pas s'effondrer, se drape dans les oripeaux de sa gloire passée. Lorsqu'un individu est à ce point barricadé derrière ses certitudes, il lui est difficile d'assumer une quelconque autocritique, encore plus un examen de conscience*<sup>16</sup> ».

Il interroge le fait qu'il est compliqué de cheminer vers l'individuation et être sujet dans l'islam quand on sait que « *la chari'a*<sup>17</sup> *musulmane ainsi que la mystique livrent un combat sans merci à l'égo, souvent identifié comme le premier empêchement à la connaissance véritable de dieu?*<sup>18</sup> ».

L'écriture ou la traduction du coran depuis sa naissance en 610/611 après Jésus Christ ont été questionné (c'est actuellement toujours le cas), parfois dans la violence, dans la désignation du porte-parole, du successeur du prophète, le calife (sunnites/chiites), mais jamais Allah, au risque de

---

15 Malek CHEBEL, anthropologue et psychanalyste est spécialiste des mentalités dans le monde arabe et en islam. « Le sujet et l'islam » édition du Seuil parue en mars 2002

16 Ibidem « Au premier jour de l'islam » page 15

17 Chari'â: dans le contexte religieux en arabe la chari'â signifie « chemin pour respecter la loi de dieu ». Définition wikipédia

18 Ibidem « Au premier jour de l'islam » page 10

blasphémer. Ces différents éléments m'éclairent sur mon impression de non sujet dans les propos d'Adel.

La formation DIU santé société et migration me permet de faire un pas de côté dans ma pratique. Certes nous sommes tous pris par des représentations ou d' a priori, constitutifs de notre construction identitaire. Éléments difficile à supprimés, je retiens les propos de **Jacques TREMINTIN**, éducateur spécialisé qui a écrit un article sur le lien de confiance dans la relation d'aide, dans la revue le lien social (17 juin 2010).

Au chapitre « **Assumer sa subjectivité** », je retiens ceci:

*Les représentations ou les préjugés c'est là notre principale façon d'appréhender la réalité...je retiens aussi... être professionnel, ce n'est pas de renoncer à ses préjugés ni aux inévitables représentations mais c'est réussir à les reconnaître pour mieux les dépasser. Autre idée intéressante, faire confiance à l'usager, c'est rompre avec ses représentations automatiques ».*

Je vois bien que sur la question du soin je donne une réponse à l'occidentale, d'une société moderne par automatisme. « Tu ne vas pas bien, tu vas aller voir un psychiatre ou un psychologue » sans prendre en compte ou me questionner sur les représentations qu'anime Adel sur la psychiatrie, sa culture et/ou sa religion qui peuvent-être complémentaire à une prise en charge quand elles ne sont pas extrêmes dans leur pratique. La psychiatrie ou la psychologie Algérienne sont encore influencées me semble-t-il par la psychiatrie « coloniale » française, influence apportée lorsque l'Algérie était française mais aussi après. On peut se poser la question si cette influence correspond-elle aux besoins de la jeunesse Algérienne actuelle? Dominant, dominé, je fais le parallèle avec certaines ONG (avec la vigilance de ne pas faire de généralité) installées dans certains pays qui ont joué ou jouent encore un rôle important d'influence et de formatage sur les populations locales. Image de l'occident, véhiculée par l'humanitaire installée dans une place de dominant. Le très engagé et contesté **Said BOUAMAMA**<sup>19</sup>, sociologue, docteur en socio-économie parle clairement sur son blog à travers un article « Le rôle de détournement des consciences des ONG » de leur rôle de formatage idéologique et d'instrumentalisation de la jeunesse Africaine en pleine mutation. Malgré moi et partant du postulat que la relation d'aide installe le travailleur social à une place de dominant et l'usager à celle de dominé, je me suis installé dans ce rapport. Cette relation inégale ne peut s'équilibrer que si le sujet est mis à une place d'acteur et décideur de son projet.

Il est intéressant de retenir l'idée, quelle que soit la personne, sa culture, sa religion ou les signes qui évoquent un trouble psychique, de prendre en compte la globalité de la personne sans rentrer dans le tout culture, tout religion...La formation du DIU me permet de cheminer dans ce sens, c'est à dire

---

19 Said BOUAMAMA a écrit un article sur son blog intitulé « Les nouvelles générations Africaines-Espoirs et vigilances: Le rôle de détournement des consciences des ONG » Paru le 27/06/16.

que pour accompagner une personne vers le soin par exemple, je dois m'appuyer sur l'existant et penser en terme de complémentarité. Pour la personne accompagnée, Adel par exemple, sa religion peut être tout aussi apaisante, voire plus, que la médecine moderne « occidentale ». Les deux peuvent se compléter.

Cette analyse ne peut se faire que dans l'après coup. Lorsque je suis inscrit dans une relation duelle et/ou un échange, je ne dispose pas de possibilité de différer (surtout dans cette situation là au risque de rompre le dialogue) et je dois me positionner de manière réactive. Adel m'oblige dans l'échange de sortir de mon cadre de travail et d'aller du côté du personnel. Cet échange a existé parce que justement j'ai fait ce pas de côté, de m'impliquer sur un registre d'égalité. Mon décentrage favorise la conversation entre deux humains avec des perceptions de vie différente. Je ne possède pas d'éléments pour mesurer la portée de mes propos à l'égard d'Adel puisqu'il est reparti en Algérie. Mais l'important est de pouvoir prendre du recul, solliciter l'avis de l'équipe ou amener la situation en analyse de la pratique professionnelle par exemple pour avoir un regard extérieur, démarche que j'ai effectuée.

Au-delà de mon autocritique, dans ce cas, je n'appréhende pas la situation dans sa globalité, même si la question du soin est primordiale et qu'un relai médical est important. Cela peut s'expliquer par mon (notre) isolement professionnel au moment des entretiens et m'amène à penser d'autres pistes de travail que je développerai au chapitre V, afin de mieux prendre en compte la personne.

Le lien qui s'est créé avec Adel, même s'il s'est interrompu sur la fin, n'a pu se faire qu'à partir du moment où je suis sorti de mon cadre de travail. C'est à dire, lorsque je parle de moi. Cette « sortie de route contrôlée » a permis qu'un lien de confiance puisse se construire malgré des divergences philosophiques ou idéologiques.

Pour poursuivre ce mémoire et compléter cette partie, il me semble primordial d'aborder la question de la migration et des répercussions de l'exil sur la santé mentale afin de faciliter la compréhension des fragilités d'Adel. Ces éléments peuvent permettre un éclairage sur la situation mais n'apportera pas de solutions pour accompagner une personne vers le soin si cette dernière est dans le déni ou la fuite.

#### IV CARACTERISTIQUES MIGRATOIRES, INCIDENCES SOCIALES ET PSYCHIQUES DE L'EXIL

Adel est inscrit dans un parcours migratoire « sous contraintes » qui induit des difficultés et des fragilités. Sa situation sociale le fragilise et nous allons découvrir ensemble avec les apports

médicaux et théoriques transmis par le Docteur Zeroug-Vial lors du DIU, que cela peut porter atteinte à sa santé mentale ou en tout cas fait écho avec les difficultés d'Adel.

Avant d'aborder, la question des troubles sur le psychisme et les répercussions d'un parcours migratoire compliqué, il me semble opportun de faire un détour historique et de définir les caractéristiques migratoires.

### A) Caractéristiques migratoires

Les migrations actuelles ne sont pas celles des années 60/70. Si l'on se remet dans le contexte historique, il y a eu un flux de migrations économiques important à la suite de plusieurs décolonisations. Ces migrants ont été contraints, sous l'ère des colonisations, puis ensuite invités et utilisés pour des grands chantiers nationaux ou des emplois dits trop ingrats pour les français. Devant l'importance de ces flux et surtout le choc pétrolier des années 70 qui mit la France dans une crise économique, le gouvernement français a fermé en 1974 l'accès à la migration économique. Ce terme de « migrations économiques » est aujourd'hui stigmatisant et utilisé par les mêmes médias et partis politiques qui utilisent la laïcité comme rempart à la migration mettant à mal l'intégration des populations en exil.

Aujourd'hui, les migrations visibles sont liées à des faits de guerre, de famine ou d'exactions sociales. Pour qu'une personne exilée puisse obtenir l'autorisation de séjourner en France, elle doit pouvoir justifier, prouver les actes vécus dans son pays. Aussi, depuis les années 70/80, après que l'Etat est bloqué les flux de migrations, le rapprochement ou le regroupement familial et le droit au respect de la vie privée peut permettre d'obtenir une autorisation de séjour mais à certaines conditions (qui est d'ailleurs requestionné par notre ancien président de la république dans un article du 22/08/16 dans le journal *l'express*).

#### 1) L'ambivalence des départs<sup>20</sup>

Je vais m'appuyer sur les travaux de Pascale JAMOULE, Docteur en anthropologie qui distingue deux formes d'exils, l'un proviendrait de contraintes extérieures et l'autre de contraintes intérieures. Les contraintes extérieures poussant les personnes à l'exil peuvent se résumer par des violences politiques ou militaires, des persécutions liées à la religion ou à la politique, des situations de famine où les sujets fuient pour survivre, sauver leur vie. Témoins de crimes ou de viols, ils

---

<sup>20</sup> Titre emprunté à un chapitre p.25 de l'ouvrage de JAMOULE Pascale « Par-delà les silences-non- dits et ruptures dans les parcours d'immigration. Édition la découverte. Septembre 2013



abandonnent parfois leurs enfants ou époux/épouse, leurs ascendants et s'inscrivent dans un parcours migratoires douloureux de culpabilité et d'abandon. A jamais ils seront dans la dette et ne pourront faire l'impasse de se demander s'ils ont bien fait ou pas de fuir.

Pour d'autres, c'est à l'intérieur des familles que s'exercent des pressions parfois traumatiques, sous des assignations culturelles, sociales et familiales ou de genre<sup>21</sup>.

Le genre est un système évolutif de différenciation et de domination qui distingue et hiérarchise les sexes. Constamment refaçonné par l'ordre politico-religieux, les rapports sociaux et les systèmes symboliques (mots, images, institutions, comportements...), il est transmis et incorporé par socialisation. Il produit les idéaux et les stéréotypes de la masculinité et de la féminité, les rôles sociaux, conjugaux et parentaux qui constituent la norme dominante dans un monde social, une culture, une époque donnée.

Pour certaines personnes, le paysage sociétal de leur culture les met dans des contraintes psychiques, subjectives, sinueuses et mises sous silence par l'entourage. On pense tout de suite à la situation des femmes qui souhaitent sortir du carcan culturel ou sociaux-religieux et font le choix de partir dans un autre pays pour se reconstruire ou s'émanciper au prix d'un parcours douloureux et long. Mais certains hommes qui s'opposent aux normes de leur société font aussi ce choix : On peut citer les homosexuels, qui pour s'accomplir dans leur identité et leur intégrité (ce qui ne veut pas dire qu'ils ne souffriront pas de discriminations en Europe) fuient leur pays.

## 2)Le public exilé accueilli à l'accueil de jour

Dans mes échanges avec les jeunes migrants, la première raison de leur exil qu'ils évoquent est la cause économique mais je constate que les choses ne sont pas aussi simples. Dans la notion économique, je décrypte parfois dans certain accompagnement « missionné économique » ou « mandaté migratoire » pour reprendre les termes de Jean-Claude Métraux<sup>22</sup>, pédopsychiatre, avec l'obligation de réussir et d'envoyer de l'argent à la famille afin d'améliorer leurs quotidiens. Souvent ces familles se sont saignées à blanc pour payer le voyage du « missionné », ce qui met une pression de réussite énorme.

Je pourrais parler aussi de ceux qui ont grandi dans leur pays natal, élevés par des oncles et tantes ou grands-parents alors que leurs parents se sont installés en France et qu'à l'âge de 13/14 ans viennent les rejoindre dans le cadre d'un rapprochement ou regroupement familial. Alors ils arrivent chez leurs parents qu'ils ne connaissent pas, dans un pays inconnu et bien souvent se retrouvent mis

---

21 Op.cit. JAMOULLE Pascale P.27

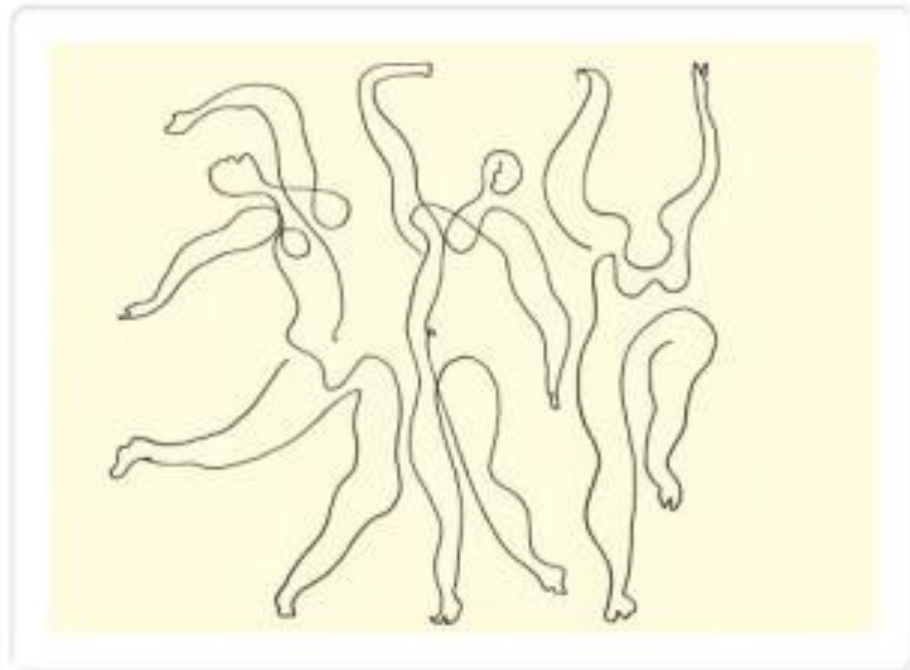
22 La migration comme métaphore, p.61, Edition la dispute. Décembre 2011

dehors à la majorité, avec parfois la question du statut administratif non traité. Beaucoup ne possède qu'un titre d'autorisation de circulation et la demande de titre de séjour n'a pas été faite par les parents au moment de leur majorité. Sans oublier la violence parentale, l'inceste ou relation incestuelle.

Il y a les « Primo arrivant » en provenance du Maghreb, maîtrisant peu la langue française mais qui ont une solution d'hébergement pour quelques jours chez un membre de leur famille et se retrouvent à la rue sans solution, avec comme seul objectif, accéder à une formation initiation langue française par l'intermédiaire d'une mission locale (avec comme revenu 340 euros environs). Bien souvent, ils ne comprennent pas que la France (par l'intermédiaire des services sociaux) ne leur trouve pas un logement et du travail (convaincu par une transmission culturelle?), que la France « leur doit » (discours que j'entends parfois). Désillusion qui crée de la violence et de l'incompréhension. Sans soutien familial, ils se retrouvent sans solution et parfois en danger.

Je pourrais parler aussi des demandeurs d'asile « déboutés » isolés qui sont sans hébergement, qui viennent à chaque ouverture de l'accueil de jour, pour rester dans un lien social, une écoute, un échange ou une reconnaissance, se sentir exister. Je pourrais parler des jeunes femmes\_enceintes à 18/19 ans mises dehors par leurs parents parce que pas mariées ou que le père est inconnu, de ces jeunes femmes en attente d'une régularisation administrative, battues et tyrannisées par leur mari qui détiennent la nationalité française et se taisent par crainte que ce dernier part avec les enfants. Je tiens à informer le lecteur que les exemples cités ne sont pas une généralité (mais en majeure partie).

Pour rendre hommage à toutes ces personnes, je préfère parler d'eux et pour eux à travers la peinture de Picasso « les trois danseuses » (1924). Scènes de corps en mouvements, souplesse, volupté, créativité mais aussi corps qui ont la capacité de s'adapter à la forme qu'on leur demande. Je fais là, allusion à l'Etat français (et à d'autres pays) et l'opinion publique qui prône plutôt l'assimilation et donc l'adaptation. L'hostilité administrative ne fait qu'entretenir ou raviver les blessures.



AllPosters

Copie du tableau les trois danseuses sur le site Allposters à des fins non commerciales.

## B) Répercussions sociales et psychiques de l'exil

En m'appuyant sur l'intervention du Dr Halima Zeroug-Vial dans le cadre du DIU, la nature des traumatismes ou plutôt pour reprendre ses termes, la nature des psycho-traumatismes telle que la torture, l'exposition de menace de mort ou de mort, les agressions ou menaces sexuelles à des expositions directes ou indirectes peut engendrer un tableau clinique. Par exemple des troubles cognitifs, une altération dans la régulation des affects, somatisations, une modification durable du caractère ou des altérations du système de pensée ou de croyance.

Il a été repéré aussi des effets transférentiels: sidération, rejet défensif, fascination...

Le DSM 5<sup>23</sup> regroupe 6 troubles:

- Etat de stress post-traumatiques
- Etat de stress aigu
- trouble d'adaptation
- trouble réactionnel de l'attachement
- trouble de l'engagement social désinhibé
- autre trouble lié à des traumatismes et à des stressseurs spécifiés/non spécifiés

Je ne souhaite pas rentrer dans le détail de tous ces troubles mais ce recensement permet d'apporter un éclairage sur certaines situations tout en étant vigilant de ne pas faire des diagnostics trop rapide de maladie mentale telle que la psychose ou troubles autistiques. Les traumatismes peuvent engendrer pour certains un trauma. Au parcours migratoire s'ajoute la question de l'accueil du pays hôte et comme il est pensé actuellement en France ou dans d'autres pays cette non considération peut inscrire ces personnes dans des fragilités sociales, données essentielles à prendre en compte pour mieux accueillir ce public dans le cadre de mon travail.

C'est pour cela que je souhaite aussi aborder les questions des répercussions sociables ou tout du moins des fragilités dans lesquelles les personnes inscrites dans un parcours de migration sont ou peuvent être soumises. Le réseau SAMDARRA à élaborer un rapport de synthèse en avril 2012 à partir de témoignages de professionnels et d'usagers, « *l'état des lieux national de la prise en charge et de la prise en compte de la santé mentale des réfugiés et demandeur d'asile au sein du dispositif national d'accueil* ».

Il apparaît clairement une accumulation entre les événements qui les ont poussés à l'exil et les

---

23 DSM 5 : Cinquième édition du manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux de l'association psychiatrique Américaine

pertes, le deuil, la succession de changement de lieu et la découverte d'une culture différente avec ses désillusions. Parfois ces personnes mettent plusieurs mois, voire des années pour arriver en France.

A cela s'ajoute pour les demandeurs d'asile par exemple, des facteurs fragilisant comme l'attente, le vide. La demande d'asile est un espace où le temps est suspendu avec la crainte d'une réponse négative. L'inactivité (puisqu'ils ne sont pas autorisés à travailler) favorise des répercussions sur les systèmes familiaux portant attente à leur construction. L'exemple du père qui ne peut protéger sa famille par l'emploi, ou la honte des enfants devant leurs parents incapables de se faire comprendre par la barrière de la langue. Il y a dans l'attente bien souvent une perte d'identité et de statut social entre l'avant et le présent. Ces personnes sont fragilisées par des traumatismes, le départ de leur pays, la perte d'une famille, un parcours migratoire compliqué mais aussi, fragilisées de par leur statut administratif qui ne les reconnaît pas ou si peu.

Toujours dans ce même rapport, la question de l'hébergement, pour ceux qui ont la chance d'être hébergé (CADA, hébergement d'urgence pérenne...) reste centrale. Mis à part les isolés qui apprécient la présence d'autres personnes les sortant de l'isolement, certaines familles souffrent de la promiscuité, de la cohabitation avec d'autres personnes. La vie en collectivité, fait émerger des difficultés au niveau de l'estime de soi et de pertes de conditions de vie qu'ils avaient auparavant. En effet, certains, par la contrainte, ont dû quitter un confort de vie élevé dans leur pays.

Et pour conclure, le rapport fait apparaître le recours spontané de ce public à la religion comme point de ressource.

*« Lorsque la question de la foi est abordée dans les entretiens, elle est abordée comme un élément à la fois incontournable et absolument central de l'équilibre psychosocial; nous (les professionnels questionnés du Dispositif National d'Accueil) avons perçu une forme d'agrippement aux valeurs spirituelles, qui apaisent, rassurent, aident à faire groupe, à sortir de l'isolement, qui mettent du sens, rappelle les lois. »<sup>24</sup>*

Je suppose que l'accès à la pratique religieuse peut donner des réponses à la souffrance, remplir le vide de leur nouvelle existence. Elle permet aussi de sortir la personne qui pratique au sein de lieu de culte, de l'isolement et de rester dans du lien social. La religion a l'avantage aussi de donner des réponses immédiates aux doutes et incertitudes. D'ailleurs, pour un public jeune que j'accueille, inscrits dans des registres de toute puissance ou péril la religion peut être une satisfaction au

« tout, tout de suite ».

Dans la partie suivante, je souhaite apporter un regard critique et amener une réflexion sur des pistes de travail.

## V PISTES DE TRAVAIL

### A) Favoriser le lien entre l'usager et des représentants de leur religion

Au regard de la situation décrite ci-dessus et de l'isolement dans lequel je suis inscrit, il semble important de créer d'autres outils ou en tout cas de les envisager pour l'avenir. Cette démarche ne peut se faire qu'avec une dynamique institutionnelle et des acteurs partenaires.

L'article 11 de la charte des droits et libertés de la personne accueillie dans les établissements sociaux et médico-sociaux cité au début de ce mémoire proclame la liberté de culte pour les usagers:

*« ... les conditions de la pratique religieuse, y compris la visite de représentants des différentes confessions, doivent être facilitées ... ».*

Dans le cadre d'une réunion institutionnelle, j'ai proposé l'ouverture d'un partenariat avec des représentants de différents cultes afin que les jeunes (plus facilement exposés à de mauvaises interprétations religieuses) que j'accompagne aient accès à une parole religieuse empreinte de bienveillance. Malheureusement, la position institutionnelle est frileuse sur ce sujet, mettant en avant qu'il n'est pas possible d'avoir des garanties sur l'engagement et les sensibilités des représentants religieux, qu'il n'y a aucun référentiel d'Etat qui encadre cela.

Ce partenariat est une piste à travailler même si à l'heure actuelle l'intervention des aumôniers est pensée uniquement dans des lieux d'enfermements (prison, établissement spécialisés...). Je garde en exemple les hôpitaux qui possède des aumôneries de différents cultes et qui peuvent compléter les prises en charge médicales ou sociales.

Lors de la formation du DIU, je me souviens d'un échange avec une étudiante, travailleur social qui intervient dans un hôpital Lyonnais et garde en souvenir l'anecdote suivante en lien avec son lieu d'exercice. Un patient ne voulait plus prendre son traitement à cause de sa religion. A la demande de l'équipe soignante et du travailleur social, le patient a rencontré l'aumônier de l'hôpital et ce dernier lui a répondu:

*« Dieu a créé la maladie certes mais il a aussi créé les médicaments de manière à lutter contre les maladies. Cela prouve bien que la prière ne suffit pas ...! »*

Dans le rhizome paru en novembre 2014<sup>25</sup>, **Nadia TOUHAMI**, aumônière musulmane à l'assistance publique des hôpitaux de Marseille, décrit parfaitement sa mission et cette nécessaire complémentarité et prise en compte globale de la personne dans des situations où la religion auto-exclue l'usager et annule toute subjectivité.

*« L'aumônier, dans sa relation avec le patient et l'équipe soignante, facilite la prise en compte de ce qui touche au plus profond de l'être: son angoisse, sa vie affective, sa foi, ses convictions, sa quête spirituelle mais aussi ses origines, sa religion, sa famille etc. ».*

Les hôpitaux ou lieux d'enfermement sont précurseurs dans cette dynamique et espérons que d'autres institutions accueillant du public s'en inspireront voire mutualiseront leur moyens pour développer cet accompagnement à des fins humaines et pour se mettre en accord avec certaines lois comme la loi 2002-02 et la charte des droits et des libertés de la personne accueillie.

## B) groupe de réflexion et dynamique institutionnelle

Cette ouverture (d'esprit) pour l'accès à la religion ne peut se faire qu'avec la volonté de mon institution mais aussi de partenaires locaux, territoriaux et étatiques. Une prise de conscience générale est pour moi souhaitable.

Un groupe de réflexion me paraît intéressant à mettre en place, avec une fréquence bimensuelle ou trimestrielle, avec différents acteurs concernés par le soin et la religion. A l'heure actuelle, j'ai le sentiment que chaque institution traite de ce problème dans son coin, au coup par coup, alors que le partage d'expérience amènerait à la création de nouveaux outils et de tissage d'un réseau. La DRDJSCS<sup>26</sup> (organe décentralisé de l'Etat) pourrait jouer un rôle majeur dans une cohésion et l'articulation d'une telle démarche. Mais (à ma connaissance) les groupes de travail existants traitent la question de la radicalisation pour la lutte contre le terrorisme (cellule mobile du SPIP69/42/43 ou le centre Bergeret à Lyon par exemple). A ma connaissance, la radicalisation est traitée comme un symptôme, ce qui est plutôt intéressant mais l'accompagnement ne s'adresse qu'au public carcéral, ou à l'initiative des familles (numéro vert de la préfecture) isolant les autres publics.

Sans impulsion de la DRDJSCS, chacun restera dans son isolement et ses problèmes. Des chercheurs se penchent sur cette thématique mais comme je l'écris plus haut sans une fédération

---

25 Ibidem « L'accompagnement spirituel et religieux en milieu hospitalier » Nadia TOUHAMI et Isabelle GIRET  
Page 8

26 DRDJSCS: Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

d'état, ces groupes de travail resteront isolés. De leur côté, les chercheurs en sociologie, psychiatrie, psychologie., comme ceux du SAMDARA ORSPERE par exemple, peuvent jouer un rôle important de formation pour l'accompagnement de ce public et soutenir les professionnels dans leur difficulté (sous forme de journée de formation au sein des institutions par exemple).

### C) La formation

En effet, la formation auprès des acteurs sociaux, médicaux voire spirituels peut favoriser une meilleure appréhension de la problématique « trouble psychique et spiritualité ». Lorsque j'ai fait ma formation d'éducateur spécialisé en 2009, aucun module ou intervention dans ce domaine n'existait. Depuis, le paysage français est modifié et chamboulé suite aux différents attentats dont est victime la France, sans parler des événements au Moyen-Orient ou des vagues migratoires anxiogènes pour l'opinion public. On peut se demander si cette thématique sera inscrite à terme dans le programme de formation des travailleurs sociaux ou des soignants. En attendant, on ne peut pas se contenter de bonne volonté individuelle, par exemple les directeurs d'institutions, d'école de formation...qui sont décideurs de telle ou telle orientation selon leur sensibilité, leur peur...Nous avons surtout besoin d'une démarche collective pour que les différents acteurs puissent sortir de leur isolement et de leur difficulté afin de mettre en commun l'expérience de chacun pour l'intérêt des usagers.

Je reconnais qu'à mon niveau, au sein de mon institution, je suis un peu seul dans cette dynamique et malgré mon rôle de veille sociale je ne possède pas de connexion nécessaire pour faire remonter mes observations. Ce mémoire est peut-être une porte d'entrée pour faire entendre ma voix et celles des usagers (le laisser disponible à la lecture pour l'équipe et ma direction).

Du côté du terrain, il faut favoriser la mise en place d'instance de parole, des droits d'expressions qui peuvent s'apparenter à un conseil à la vie sociale. Le Conseil A la Vie Sociale (CAVS) est inscrit dans la loi 2002-02. Il n'est pas obligatoire dans les structures d'urgences mais un droit d'expression pour les usagers peut être mis en remplacement. Cette instance peut faire émerger des questionnements, faire verbaliser des inquiétudes et favoriser une prise en compte de la personne pouvant la sortir de son isolement.

### D) Développer un partenariat de soin avec le médico-social

Le public exilé souffrant de troubles psychiques ou de maladies mentales nécessiterait qu'il y ait un



accès aux soins spécialisés. Dans l'agglomération lyonnaise il existe peu de services spécialisés. Je peux citer Essor<sup>27</sup> qui dépend de forum réfugié, les PASS<sup>28</sup> dans les hôpitaux et cliniques lyonnais peuvent répondre partiellement à cette prise en charge ou en tout cas jouer un rôle de plate-forme d'orientation, la permanence de médecins du monde, rue sainte Catherine mais qui à terme va fermer (information transmise au DIU, lors de l'intervention d'Elisabeth PIEGAY, coordinatrice des PASS aux hospices civils de Lyon). INTERFACE SDF peut également compléter ce dispositif mais n'est pas spécialisé dans ce domaine. Toutefois, on peut se poser la question de la pertinence de la spécialisation pour accompagner ce public sur la question des troubles psychiques. La possibilité d'être entendu pour ce public n'est-il pas déjà l'essentiel, être pris en compte, se sentir accueilli dans leur parcours et leur désarroi.

J'ouvre ici une petite parenthèse sur les CMP<sup>29</sup> (sans volonté de faire le procès de certains services ou institutions). Ils sont implantés dans de nombreux arrondissements et ville en périphérie de Lyon et prennent en charge un public varié et des problématiques diverses. Dans ma pratique je ressens parfois de la réticence lorsque je les contacte pour une situation particulière autour de la question de l'exil. Convaincu que j'étais confronté à de la mauvaise volonté, j'ai pu comprendre avec l'expérience et l'apport de la formation du DIU dans les échanges avec les autres étudiants, que certains professionnels craignaient d'être utilisés à des fins détournées notamment pour des certificats médicaux pour étrangers malades (je reste prudent de ne pas faire une généralité car certains médecins psychiatres ou psychologues sont ouverts à cette problématique au sein des CMP). Le rapport de synthèse d'avril 2012 (cité en page 25) fait état de ces difficultés par les professionnels interrogés (en page 27).

C'est dommageable pour notre public, devant la compétence non partagée de ces professionnels qui serait tellement précieuse pour la prise en charge du public exilé. Je pourrai nommer les CSAPA<sup>30</sup> aussi qui pourrait compléter les prises en charges sur les questions des addictions mais l'objectif de cette observation n'est pas de désigner ou souligner les manques mais de regrouper et mutualiser les compétences de chacun.

Je le décris un peu plus haut mais une articulation des pratiques et une volonté de partenariat doit être réfléchi afin de sortir les services comme l'Orée de leur isolement devant un public nécessitant un accompagnement autour du soin. Beaucoup de choses sont à inventer me semble-t-il et peuvent favoriser une dynamique et de l'enthousiasme professionnel.

Et cela pour des questions de dignité des personnes et d'éthique professionnelle.

---

27 Essor: centre de soin somatique et psychique géré par Forum Réfugié

28 PASS : Permanence d'accès aux soins de santé

29 CMP : Centre Médico Psychologique

30 CSAPA : Centre de soin d'accompagnement et de prévention en addictologie

## CONCLUSION

De mon travail de recherche et de questionnement sur la problématique initiale : ***Le travail social et son rapport à la religion ou comment accompagner un public exilé à la limite du trouble psychique et de la religion?*** Plusieurs éléments sont dégagés.

Mon travail d'observation et de réflexion part en majeure partie de l'accueil de jour l'Orée AJD mais aussi par les apports du DIU santé société et migration qui participe sans conteste à la fois de mon regard sur ma pratique avec un public exilé et sur mon environnement institutionnel. La commande sociale joue un rôle important que ce soit dans ma mission d'accueillir ou d'accompagner. Mais à mes yeux mes valeurs et mon éthique sur les questions de l'accueil de l'autre, influencent ma posture professionnelle et peuvent parfois me mettre en porte à faux sur la commande sociale ou institutionnelle. En particulier sur la question de la neutralité et de l'engagement personnel. Finalement le travailleur social doit-il être neutre et objectif ou est-il fondamentalement engagé et subjectif?

Je défends l'idée que l'accueil et la mise en mots sont les pièces maîtresses d'un accompagnement. La reconnaissance de l'autre, de « l'hôte », configure les contours de la personne. Être regardé, entendu, reçu, reconnu construit une identité qui parfois fait tant défaut à ces jeunes. L'accueil de jour offre une contenance, des limites, un cadre qui peut faire sens et permettre à l'utilisateur de s'inscrire comme sujet. Le jeune peut se voir comme individu avec des émotions qui a une forme, une image, des contours (et en principe un intérieur), qui évolue dans un espace structuré (contrairement à l'errance même si la rue à ses propres codes).

Cette étape d'accueillir, me semble-t-il, ne peut suffire. Je défends cette autre idée que l'inscription du jeune passe par la construction d'un lien avec l'éducateur (ou autre adulte.). C'est à partir de ce lien qu'il peut accepter d'être en confiance et que le travailleur social l'accompagne. Le lien peut être un moyen pour lutter contre l'isolement et l'incapacité d'être ou de se vivre sujet en tant qu'individu autonome. Bénéfice qui peut se faire que sur la durée.

A travers les apports de la formation, je réalise que parfois, partant d'une volonté de bien faire (ou l'impression d'être dans la bonne attitude professionnelle), je peux être tout simplement dans un jugement de valeur ou dans une posture trop « occidentale ». La situation avec Adel est assez

parlante me semble-t-il dans ma façon de me retrancher et de ne pas me livrer dans l'immédiat. La question de la laïcité et de l'histoire de mon institution (et des institutions françaises) influencent mon positionnement professionnel (mais aussi collectivement) et cela malgré mon sentiment d'être attentif, de ne pas être discriminatoire dans ma pratique. Je fais le constat, dans cette situation, qu'en voulant être bienveillant je peux être maltraitant en particulier sur la question du soin ou je souhaite inscrire tout de suite Adel dans une prise en charge spécialisée sans approfondir les raisons de son mal être, sa culture ou sa religion que j'évite d'aborder dans un premier temps pris, par mes représentations laïques et institutionnelles. Il est nécessaire, même si parfois c'est compliqué, de pouvoir différer certains entretiens qui cristallisent des tensions sur des sujets sensibles, ou de s'appuyer sur le travail d'équipe et l'analyse de la pratique professionnelle.

Lors du DIU, en psychologie sociale, j'ai réalisé à quel point je (nous) peux être influençable, à travers ma culture, l'histoire de mon pays, les médias ou la politique. Mais aussi que nous sommes constitués d'a priori et de représentations et qu'ils sont difficiles à combattre, surtout dans un contexte de phénomènes de groupes. Nous restons dans la subjectivité.

Les propos de **Jacques TREMINTIN** que je cite en page 22 sont assez parlants pour moi. On ne peut lutter contre ses préjugés mais il est important de pouvoir les identifier et de les dépasser pour une meilleure prise en charge.

L'apport du DIU me permet de faire un pas de côté sur ma posture professionnelle mais on voit bien dans la situation avec Adel que malgré, en outre, l'apport d'éléments théoriques relatifs aux répercussions psychiques et sociales de l'exil, je reste impuissant lorsqu'une personne est dans le déni de ses difficultés ou qu'elle se retranche derrière une spiritualité mal traduite ou aliénante.

Je ne suis pas satisfait du déroulement de l'accompagnement d'Adel, mais je mesure à quel point, avec le recul, j'étais isolé.

Je retiens que finalement j'arrive à être en lien avec ce jeune et que malgré nos visions différentes de la vie, de constructions identitaires issues de cultures différentes j'ai pu mettre des mots et peut-être qu'un jour ils feront résonance pour Adel. Mon implication personnelle, le franchissement de la limite de la neutralité était nécessaire pour accéder à ce jeune mettant à défaut le contexte institutionnel et le cadre légal de la laïcité.

Permettre au public isolé de sortir de leur isolement, une mise en mots, une reconnaissance de leur différence sans entrer dans le tout culturalisme, le tout spirituel, le soin à tout prix, est une porte d'entrée à l'humanisation.

Pour reprendre les propos un peu paradoxaux de **Fernand Deligny**<sup>31</sup> et ouvrir un autre débat, « *pour qu'il y ait effet de changement ou effet thérapeutique il ne faut pas de thérapie. C'est à la condition que celle-ci est absente qu'elle peut se manifester* ».

Adoptons de manière transversale et complémentaires, toutes les ressources dont dispose la personne et l'environnement associatif et institutionnel (partenaires) pour un accompagnement global au lieu de l'inscrire dans des cases bien pensées et rassurante pour certain financeur ou législateur.

---

<sup>31</sup> **Fernand Deligny**, instituteur puis éducateur spécialisé, opposant aux lieux où l'on propose des prises en charges classiques et sera à l'origine de lieux de vie alternatifs comme à Monoblet (Cévennes).

## BIBLIOGRAPHIE

### Ouvrages lus:

**Saïda HOUAFI**, Les cahiers dynamiques de la protection judiciaire de la jeunesse n°54 mars 2012, Les jeunes, le religieux et la laïcité, « Un enjeu républicain page 57 Édition Erés

**Alain SEKSIG**, Les cahiers dynamiques de la protection judiciaire de la jeunesse n°54 Les jeunes, le religieux et la laïcité page 82 « Une posture professionnelle » édition Erés mars 2012

**Jean-Claude METRAUX**: La migration comme métaphore, page 61, Edition la dispute. Décembre 2011

**Antoine de SAINT EXUPERY**, Le petit prince, page 41 éditions Gallimard jeunesse, 2015

### Ouvrages parcourus

**Malek CHEBEL**, Le sujet et l'islam édition du Seuil parue en mars 2002

### Articles lus:

**François CHOBEAUX**, Les cahiers de rhizome paru en mai 2016 n°59 page 26 Les adolescents (et ce qu'ils ont de) difficiles, « vingt cinq ans de jeunes en errance active. Ou en est-on? »

**Philippe HUGUELET**, Rhizome -bulletin national santé mentale et précarité n°54 A la frontière du psychisme, la spiritualité ? page 3 « psychiatrie et religion: par-delà les préjugés »

**Nadia TOUHAMI et Isabelle GIRET**, « L'accompagnement spirituel et religieux en milieu hospitalier », Rhizome N° 54 A la frontière du psychisme, la spiritualité?

Rapport de synthèse « Etat des lieux de la prise en charge et de la prise en compte de la santé mentale des réfugiés et demandeurs d'asile au sein du dispositif d'accueil. » Réseau Samdarra avril 2012

### Sites internet consultés:

**Jacques TREMINTIN**, article, le lien de confiance dans la relation d'aide, revue le lien social (17 juin 2010).

**Said BOUAMAMA**, blog, article intitulé « Les nouvelles générations Africaines-Espoirs et vigilances: Le rôle de détournement des consciences des ONG » Paru le 27/06/16.

**wikipédia**

**Sites du service public**